



SÉANCE ORDINAIRE
17 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES CINQ.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Est également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Est absente :

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 010-02-2020

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 février 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 011-02-2020

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 012-02-2020

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2020**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-02-2020 au montant de **18 733,51\$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● EXPLOITATION

Résolution RT 013-02-2020

4.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de janvier 2020 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 014-02-2020

4.2 **CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBITS ET CHARGES ET ÉTALONNAGE DES STATIONS DE POMPAGE ET SYSTÈME DE MESURES DE DÉBIT DE LA STEP POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif à deux (2) campagnes de mesures de débits et charges et étalonnage des stations de pompage et systèmes de mesures de débit de la STEP pour l'année 2020 à EnviroServices Inc. pour une somme de 24 300 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 015-02-2020

4.3 **VIDANGE DES DESSABLEURS**

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 14 300 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de quatre fois durant l'année, soit au mois de janvier, mai, de septembre et d'octobre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.



Résolution RT 016-02-2020

4.4 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de procéder au renouvellement du mandat à l'entreprise Eurofins aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2020 pour une somme d'au plus 10 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.

Résolution RT 017-02-2020

4.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2019 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement doit produire la déclaration pour l'année 2019 au plus tard le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDELCC au prix forfaitaire de 5 210 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2020. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 018-02-2020

4.6 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFLANTES

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 4 300 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.



Résolution RT 019-02-2020

4.7 DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés annuellement afin de procéder à une mesure des boues accumulées aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du rapport de mesure des boues 2019 sont plus de 2 fois plus élevés que l'année dernière ce qui ne correspond pas aux pourcentages usuels d'augmentation lors des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT l'orientation de procéder à la vidange des boues des cellules 1B et 2A en 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des résultats fiables dans un objectif de bien évaluer le budget nécessaire aux travaux de la vidange des boues;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service de la firme BC2 relativement à un mandat de mesure de boue;

CONSIDÉRANT la résolution numéro RT085-12-2019;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport de mesure de boues, daté de janvier 2020, préparé par la firme BC2, pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 020-02-2020

4.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de renouveler le contrat hebdomadaire de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles avec la compagnie Enviro Connexions pour une somme annuelle d'au plus 7 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-446.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 021-02-2020

6.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h25.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE